

## Compte-Rendu de la Réunion du Lundi 1 avril 2019

**Date de convocation : mardi 19 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi premier avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, Maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, M. SOHIER Louis, Mme FONTAINE Virginie, Mme PENIN Véronique, M. CHAUMEAU Didier, M. PION Patrice, M. PAIN Pierre, M. LABETOULLE Hervé, Mme GIRAUDET Marie-Laure, Mme LEFEUVRE Andrée, Mme MICAT Josiane, M. BOUSSAGEON Guy, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Mme LAURIEN Sylvie

Pouvoirs : Mme YVERNAULT Rolande a donné pouvoir à Mme LEFEUVRE Andrée

Absente : Mme CHATEIGNIER Annie

Mme DARCHY Pierrette est élue secrétaire de séance

---

*Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.*

*Madame CHATEIGNIER Annie arrive à 20h34.*

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION dressés par Monsieur le Receveur, concernant le Budget Principal, le Service de l'Eau et le Service de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les comptes de gestion 2018 concernant le budget principal, le service de l'eau et le service de l'assainissement

DECLARE que les comptes de gestion du Budget Principal, du Service de l'Eau et du Service de l'Assainissement dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

*Madame LAURIEN Sylvie arrive à 21h10.*

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylvie LAURIEN, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Michel DEGAY, Maire, et présenté par M. Bernard MAILLIEN après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs ;

Monsieur le Maire s'est retiré et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte administratif 2018 du budget principal

### **BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2018 approuvé ce même jour :

Excédent de fonctionnement de clôture	417 230, 67 €
Déficit d'investissement de clôture	262 299, 45 €

*VU le montant du besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 236 078, 20 €*

Déficit d'investissement de clôture	262 299, 45 €
- Dépenses restant à réaliser	229 298, 75 €
+ Recettes restant à recevoir	<u>255 520, 00 €</u>
	= 236 078, 20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

art. 1068 : réserves	236 078, 20 €
Report à nouveau en fonctionnement :	181 152, 47 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget EAU**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylvie LAURIEN, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Michel DEGAY, Maire, et présenté par M. Bernard MAILLIEN après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs ;

Monsieur le Maire s'est retiré et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte administratif 2018 du budget Eau.

### **BUDGET EAU : AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2018 approuvé ce même jour :

Résultat d'exploitation cumulé	28 100, 24 €
Déficit d'investissement cumulé	21 546, 44 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

art. 1068 : réserves	21 546,44 €
Report à nouveau en exploitation :	6 553,80 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylvie LAURIEN, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Michel DEGAY, Maire, et présenté par M. Bernard MAILLIEN après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs ;

Monsieur le Maire s'est retiré et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte administratif 2018 du budget Assainissement

### **BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2018 approuvé ce même jour :

Déficit d'exploitation cumulé	26 753, 71 €
Excédent d'investissement cumulé	94 368, 18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de reporter ces résultats d'exploitation et d'investissement.

### **BUDGET PRINCIPAL 2019**

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget principal 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>1 832 065,63 € en Fonctionnement</b>	<b>et</b>	<b>1 766 471, 06 € en Investissement.</b>
-----------------------------------------	-----------	-------------------------------------------

L'auto financement dégagé pour la section d'investissement s'élève à 337 915,63 €.

### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conserve les taux des taxes directes locales pour 2019, à savoir :

Taxe d'Habitation : 16,80 %

Taxe Foncière sur le Bâti : 15,73 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 27,39 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 17,39 %

**BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT » soumis à TVA**

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget annexe « Lotissement » 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes HT comme suit :

<b>108 677, 00 € en Fonctionnement</b>	<b>et</b>	<b>108 677, 00 € en Investissement.</b>
----------------------------------------	-----------	-----------------------------------------

**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2019**

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget du service de l'eau 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>41 553,80 € en Exploitation</b>	<b>et</b>	<b>63 100,24 € en Investissement.</b>
------------------------------------	-----------	---------------------------------------

**BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2019**

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget du service de l'assainissement 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>86 400,15 € en Exploitation</b>	<b>et</b>	<b>151 604,62 € en Investissement.</b>
------------------------------------	-----------	----------------------------------------

**FONDS DE CONCOURS – DEPLOIEMENT FTTH 2019 SUR AIGURANDE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin de financer d'importants travaux sur son territoire, et ce dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes peut solliciter une participation financière de la commune concernée, sous la forme d'un fonds de concours.

Il précise que la pratique des fonds de concours est prévue à l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il rappelle également que dans son programme 2019 d'investissement, le RIP 36 va engager le déploiement du FttH sur la commune d'AIGURANDE et sollicite pour ce faire une participation de la communauté de communes arrêtée à 109 000 € sur un montant total d'opération de 1 262 000 €.

Le plan de financement de cette opération nécessite une participation de la Commune d'AIGURANDE sous forme de fonds de concours, à hauteur de 50% du montant de la participation.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la participation de la Commune d'AIGURANDE au moyen d'un fonds de concours au déploiement du FttH sur la commune d'AIGURANDE.

DIT que la participation de la commune d'AIGURANDE sera de 50% du montant de la participation demandée à la Communauté de communes par le RIP 36, maître d'ouvrage de l'opération, soit 54 500,00 €.

PRECISE que le montant du fonds de concours sera versé en une seule fois sur présentation de l'appel de fonds du RIP 36.

**REHABILITATION LOGEMENT « 7 AVENUE DE VERDUN » - DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le logement situé « 7 avenue de Verdun » a besoin d'une réhabilitation pour que la commune puisse le louer à des particuliers dans de bonnes

conditions. Pour cela le montant des travaux est estimé à 50 000, 00 €HT. Il propose donc le plan de financement suivant :

DETR	20 000, 00 €
Fonds Propres	<u>30 000, 00 €</u>
	50 000, 00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le plan de financement proposé

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions auprès des services de l'Etat.

#### **SUBVENTION AU COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'avance de subvention par le comité des fêtes en vue de la préparation des fêtes de la Pentecôte qui auront lieu les 8, 9 et 10 juin 2019.

Monsieur le Maire et la commission des finances proposent de leur verser directement la subvention annuelle soit la somme de 6 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser la subvention 2019 de 6 300 € au Comité des Fêtes d'Aigurande.

#### **VENTE PAVILLONS Lotissement « Les Merlots » par l'OPAC**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la Direction Départementale des Territoires lui indiquant que l'OPAC 36 souhaite mettre en vente les 8 pavillons situés sur les parcelles cadastrées AE 144, 145, 155 et 157 au lieu-dit « Les Merlots ».

Il faut l'accord de la commune d'implantation des logements et également parce que la commune garantit l'emprunt contracté par l'OPAC pour la construction de ces logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE SON ACCORD à l'OPAC 36 pour la vente des 8 pavillons situés sur les parcelles AE 144, 145, 155 et 157 au lieu-dit « Les Merlots ».

#### **CONSTRUCTION D'UN HRPA (HABITAT REGROUPE POUR PERSONNES AGEES)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par une société privée dénommée « Ages et Vie » qui construit des HRPA (Habitats regroupés pour personnes âgées) sur des terrains communaux. La commune ne s'occupe de rien, sauf à négocier la cession du terrain. Cette société construirait 2 HRPA de 8 personnes et serait créatrice de 6 emplois.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à cette demande

AUTORISE Le Maire à donner son accord pour le projet d'implantation d'un collectif Ages et Vie pour l'accueil de 16 personnes âgées à Aigurande.

AUTORISE Le Maire à négocier la mise à disposition d'une parcelle de terrain communal d'une superficie d'environ 3 000 m<sup>2</sup> située à « Le Bontemps » pour la construction.

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire donne une information au conseil municipal :

- L'USA section Football souhaiterait, à ses frais, construire un auvent au - dessus de la buvette du stade. La buvette étant propriété de la Mairie, une réflexion va être engagée entre la Mairie et les représentants de l'USA section football afin de savoir ce qu'il est possible de faire.

*La séance est levée à 23h20.*